

*29 novembre 2007*

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 3 024 900 francs, soit:**

- un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité;**
- un crédit de 219 900 francs destiné à la restauration des décors d'origine dans le hall d'entrée et la cage d'escalier situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.**

**Rapport de M. Jean-Louis Fazio.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des travaux le 20 mars 2007. Cette dernière s'est réunie à deux reprises, le 25 avril et le 23 mai 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey pour l'indispensable contribution de ses notes de séance.

*Note du rapporteur*

A l'origine, l'intitulé de cette proposition était le suivant: «proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité», le crédit de 219 000 francs, concernant la réfection des fresques dans la cage d'escalier du rez-de-chaussée et du premier étage et qui était en option, est maintenant inclus dans la proposition.

**Séance du 25 avril 2007**

*Audition de M. Luc Heimendinger, directeur adjoint aux Musées d'art et d'histoire, M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, M<sup>me</sup> Carine Affentranger Montoya Burgos, architecte au Service des bâtiments, M<sup>me</sup> Véronique Goncerut Estèbe, conservatrice de la Bibliothèque d'art et d'archéologie*

M. Heimendinger indique que la Bibliothèque d'art et d'archéologie est très importante et que les professionnels y sont permanents. Le Cabinet des estampes a une dimension internationale.

Le conservateur actuel quittera son poste prochainement pour partir à New York où il a été appelé. Le lien public/privé fonctionne bien. Un mécène a même financé une partie de l'atelier. Il est nécessaire d'intervenir au niveau du bâtiment, en mauvais état, et de s'assurer que le patrimoine soit entreposé et exploité dans les meilleures conditions, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps.

M. Meylan explique que les bâtiments font partie de la ceinture faustique. Quelques éléments seront mis en valeur. Un travail important a déjà été entrepris en 2000 et ce travail est réussi. Il s'agit maintenant de mettre à jour l'aménagement à l'intérieur, créer un ascenseur et améliorer la sécurité. De nombreux éléments sont dégradés et ne sont plus adaptés aux exigences modernes et aux normes en vigueur. Un travail est à faire sur l'éclairage (confort et sécurité). Les bureaux sont mal éclairés et sont à redresser (un mandat a été confié à un spécialiste). On constate même des infiltrations d'eau.

M<sup>me</sup> Affentranger Montoya Burgos, responsable du projet, explique qu'il faut intervenir au niveau des conditions de travail, des installations techniques (plus conformes aux normes actuelles) et créer des sorties de secours. Un accès pour les personnes handicapées est à créer depuis le rez-de-chaussée, ce qui nécessitera de déplacer l'escalier. Les W.-C. sont désuets et leur nombre sera augmenté à cinq. La salle de lecture est à revoir dans son ensemble.

M. Meylan précise que l'escalier et l'accès actuel ne sont pas optimaux, il faut créer d'autres ouvertures et l'accès doit être possible pour des personnes handicapées.

M<sup>me</sup> Affentranger Montoya Burgos ajoute que l'on a procédé à des sondages et que des tableaux seront mis en valeur (fresques). En option, on propose la restauration d'une autre zone au premier étage. M<sup>me</sup> Affentranger Montoya Burgos explique que l'installation du chauffage date des années 1970, il faudra intervenir et revoir la ventilation. L'éclairage sera également revu au niveau de la consommation d'énergie.

Un commissaire trouve curieux que le libellé de la proposition ne fasse pas référence au crédit complémentaire concernant la réfection des fresques au rez-de-chaussée et au premier étage.

M. Meylan répond qu'une base est présentée et que, ensuite, il est possible pour les commissaires de choisir des options. C'est de cette manière qu'est présentée la proposition.

Un commissaire demande comment cela se passe au niveau des priorités pour la réfection des bâtiments du patrimoine administratif. Est-ce que les évaluations se font spontanément? Comment est-ce que l'on détermine les priorités?

M. Meylan répond que l'on travaille, en termes de fonctionnement, sous la houlette du département concerné, mais également par rapport au département qui s'occupe de la technique. Ensuite, on consolide le tout et l'on établit une planification et les priorités. L'entretien se planifie de la même manière et en fonction du budget à disposition.

Une commissaire demande quelle est la fréquentation de la bibliothèque et combien de collaborateurs travaillent à la promenade du Pin 5.

M<sup>me</sup> Goncerut Estèbe répond qu'il y a entre 12 000 et 13 000 lecteurs par an. Environ 25 000 personnes par an visitent les locaux dans lesquels travaillent une trentaine de collaborateurs.

Un commissaire demande si la façade de l'immeuble est éclairée la nuit.

M. Meylan répond que l'éclairage public est assez généreux à cet endroit.

Une commissaire aurait souhaité obtenir plus d'informations concernant la fresque en option.

M. Meylan présente les travaux. Des spécialistes procéderont à un grattage du revêtement, sur les diverses couches. On a trouvé, sur la troisième couche, le décor d'origine avec un effet de volume. Cela donnait une qualité particulière à la cage d'escalier. On souhaiterait mettre en évidence le hall d'entrée et le 1<sup>er</sup> étage et passer une nouvelle couche de peinture dans les étages supérieurs. L'option de base de la proposition est de procéder à des découpages et de mettre en évidence deux ou trois surfaces. Une autre option serait un déshabillage plus important de la surface et un traitement du support.

Un commissaire a entendu dire qu'il fallait doubler le montant si on voulait aller jusqu'en haut du bâtiment pour la réfection des fresques et il demande un prix estimatif.

M. Meylan serait content de faire une restauration jusqu'en haut, mais, en discutant avec les architectes, il s'est rendu compte que, pour le public, l'important, c'est le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage. Si la Ville de Genève avait les moyens, on pourrait aller jusqu'en haut.

### *Discussion*

Lors de la discussion, il ressort qu'une majorité de membres souhaitent se rendre sur place afin de voir de quoi il retourne en ce qui concerne les deux variantes pour la réfection des fresques dans la cage d'escalier et aimeraient savoir combien coûteraient les travaux s'ils devaient se faire sur tous les étages.

Mise aux voix, la visite sur place est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **Séance du 23 mai 2007**

*Visite de la commission des travaux sur place, au Cabinet des estampes et à la Bibliothèque d'art et d'archéologie (5, promenade du Pin), avec le département des affaires culturelles représenté par M. Luc Heimendinger, directeur adjoint des Musées d'art et d'histoire, M<sup>me</sup> Véronique Goncerut Estèbe, conservatrice de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, ainsi que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie représenté par M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et M<sup>me</sup> Carine Affentranger Montoya Burgos, architecte, M. Philippe Beuchat, chef du Service à la protection du patrimoine, M. Simon Chessex, architecte mandataire, M. Hieronyme Lacroix, architecte mandataire*

Visite de la cage d'escalier et de l'entrée. M. Beuchat explique que le bâtiment a été construit en grande partie en molasse comme cela se faisait à l'époque. Initialement, il a abrité des logements. Ensuite, il a été légué à la Ville de Genève qui l'a transformé. De très nombreux décors à l'intérieur sont en trompe l'œil, on commençait, à l'époque, avec des motifs de décoration que l'on simplifiait dans les étages. Des sondages ont révélé des espèces de panneaux en relief au rez-de-chaussée suivis, plus haut, par de simples peintures et faux joints. Dans les années 1940, l'immeuble a été transformé en bibliothèque. Une nouvelle distribution a été faite des surfaces et dalles. M. Meylan dit que toute la partie centrale a été touchée et profondément modifiée. L'option de procéder à des travaux plus importants dans les étages a été chiffrée, selon la demande des commissaires. Le mur du fond serait moins traité que les autres. La plus-value pour les travaux dans les étages serait de 130 000 francs.

La présidente croit comprendre que ce montant s'ajouterait aux 219 000 francs concernant le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage.

Un commissaire aimerait savoir si les options n'ont pas été intégrées dans la proposition de base pour des raisons financières ou parce que ces travaux ne sont pas vraiment utiles.

M. Meylan répond que la mission principale de son service est de proposer l'essentiel, ensuite seulement viennent les options. Ici, on en est au deuxième stade, donc aux options et au deuxième supplément de coûts.

Une commissaire demande si l'on trouvera d'autres fresques, où on les cherche et si, dans ce cas, on les referait à l'ancienne.

M. Beuchat répond que l'idée est de donner l'aspect de la première version. Les sondages ont permis de voir ce qui existait véritablement, le décor est intéressant. Ensuite, il devient répétitif, il n'y a pas vraisemblablement de vraies fresques.

M. Beuchat est parti de l'idée que, en zone protégée, la valeur du patrimoine est forte. Cependant, d'importantes transformations ont été entreprises et l'affectation du bâtiment a été changée.

M. Beuchat juge pertinent de retrouver un certain aspect de la cage d'escalier, mais estime qu'il ne vaut pas la peine de procéder à de grandes restaurations. L'effort devrait porter sur l'entrée et le 1<sup>er</sup> étage. Il faut aussi travailler sur l'éclairage et reproduire le «faste de l'époque».

M. Meylan présente les sanitaires du 1<sup>er</sup> étage qu'il faut mettre aux normes.

De retour dans l'entrée de l'immeuble, il est précisé que c'est un lieu stratégique, mais que l'ascenseur ne s'arrête pas sur tous les paliers. Il a fallu étudier une solution assez compliquée pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à tous les niveaux. On démontrera les panneaux, les boîtes à lettres et d'autres éléments dans l'entrée. Une petite cafétéria sera installée au rez-de-chaussée, la porte sera motorisée. M. Meylan signale que l'on a retrouvé, dans la partie inférieure de l'escalier, un très beau décor d'origine qui sera repris ailleurs.

M. Beuchat présente une partie de fausse molasse et des joints peints, la première partie a été réalisée en trompe l'œil, de telles parties existent même pour des cheminées de salon (décors en faux marbre).

Un commissaire constate que l'endroit est assez crasseux et demande depuis quand on n'est pas intervenu en ces lieux.

M. Beuchat répond depuis trente ou quarante ans.

### *Discussion*

Les Verts voteront la proposition initiale, un coup de rafraîchissement mettra en valeur le reste, et ils proposent de voter les deux arrêtés de la proposition, totalisant un montant de 3 024 900 francs.

Le commissaire radical a trouvé la visite instructive. Il était favorable, au départ, aux options. En observant et en écoutant le personnel qui travaille sur place, il s'est rendu compte que de vouloir trop modifier le bâtiment compliquerait le travail du personnel. Il votera la proposition initiale avec les deux arrêtés.

Les socialistes voteront également les deux arrêtés. Maintenant, on dispose de chiffres assez précis concernant les frais d'entretien. On dégagera peut-être un jour ces fresques. Pour l'instant, elles sont protégées et c'est bien.

Le Parti démocrate-chrétien trouve que l'option de 130 000 francs coûte relativement peu, il serait tenté de l'accepter. Cependant, selon ce qui a été dit lors de la visite, cela irait contre le souhait du personnel qui travaille sur place. Même

M. Beuchat ne semble pas vraiment juger nécessaire de refaire le tout. Il n'y a aucune volonté d'aller jusqu'en haut du bâtiment. Donc, il est inutile de dépenser encore 130 000 francs.

L'Union démocratique du centre votera également les deux arrêtés.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) parlerait plutôt dans le sens de refaire le tout mais, suite à la visite et aux propos entendus, elle votera la proposition comme les autres commissaires.

Un commissaire socialiste estime qu'il ne vaut pas la peine de restaurer cette cage, trop de modifications étant intervenues dans les étages supérieurs.

La présidente propose de soumettre au vote l'amendement portant sur la restauration des décors du deuxième jusqu'au dernier étage de la cage d'escalier, soit l'option II à 130 000 francs, mais personne ne souhaite voter là-dessus, car personne n'adhère à cette option.

Mis aux voix, l'arrêté I concernant la rénovation du bâtiment sans la restauration des fresques est accepté à l'unanimité des 15 commissaires présents (3 S, 3 L, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC).

Mis aux voix, l'arrêté II concernant les fresques jusqu'au 1<sup>er</sup> étage est accepté à l'unanimité des 15 commissaires présents (3 S, 3 L, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 2 UDC).

### *PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 805 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 805 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 29 224 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 147 119 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 2 952 119 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

## *PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 219 900 francs destiné à la restauration des décors d'origine dans le hall d'entrée et la cage d'escalier situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 219 900 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 2177 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant total de 219 900 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

*Annexe:* présentation PowerPoint, consultable sur [IntraCM/documents/annexes](#) aux propositions et rapports